



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Espagne et Maroc

Question écrite n° 52210

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les relations entre l'Espagne et le Maroc. En effet, les relations de ces deux pays voisins sont tendues et risquent de le rester, non plus seulement pour des raisons de revendication territoriales mais pour les questions d'immigration qui sont parfois endeuillées par des drames de noyades au large de ces deux pays. La France ayant des relations traditionnellement excellentes avec le Maroc et l'Espagne pourrait très utilement jouer un rôle de médiateur, pour rompre une certaine incompréhension entre le royaume du Maroc et l'Espagne. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les initiatives prises par la France dans ce rôle de médiation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les relations entre l'Espagne et le Maroc. Après une période difficile illustrée par l'affaire de Persil-Laïla en juillet 2002, les relations entre l'Espagne et le Maroc ont connu ces deux dernières années un réchauffement significatif. Fin 2002, le roi Mohammed VI a ainsi décidé d'autoriser l'accès aux eaux marocaines à soixante-quatre navires de pêche de la Galice après la catastrophe du Prestige. La visite de la ministre des affaires étrangères espagnole, Mme Ana Palacio, au Maroc, le 30 janvier 2003, a ouvert la voie au retour des ambassadeurs à leurs postes respectifs, le 2 février 2003. Après les élections législatives qui ont amené une nouvelle majorité au pouvoir en Espagne, le président du gouvernement, M. Zapatero, a effectué son premier déplacement officiel le 24 avril 2004 au Maroc. L'annonce de l'envoi d'une force conjointe hispano-marocaine en Haïti en juillet 2004 a constitué un symbole fort de ce réchauffement. La visite d'État du roi d'Espagne au Maroc du 17 au 19 janvier 2005 a également représenté une étape majeure de la relation entre les deux pays et a témoigné de son importance. La France, qui entretient des relations excellentes avec les deux pays, ne peut que s'en réjouir et soutenir la reprise du dialogue direct, mais n'a pas vocation à s'y ingérer. C'est en effet à ces deux pays souverains qu'il appartient de traiter les questions bilatérales, en matière d'immigration ou de contentieux territoriaux, dans le cadre d'un dialogue ouvert et régulier, que nous encourageons, ainsi qu'entre tous nos partenaires de la région. Par ailleurs, dans le cadre de l'Union européenne, la France et l'Espagne conjuguent leurs efforts contre l'immigration clandestine afin de prévenir les nombreux drames qui touchent chaque année les côtes marocaines et espagnoles, en coopérant sur ce sujet avec le Maroc. La France et l'Espagne sont également très impliquées dans la relance du partenariat euro-méditerranéen ; MM. Bamier et Moratinos ont proposé conjointement l'adaptation de la méthode des fonds structurels aux pays de la rive sud de la Méditerranée. Cette initiative témoigne de notre volonté commune de relancer le processus de Barcelone, au sein duquel le Maroc est un partenaire important.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52210

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9320

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2378